



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

paiement

Question écrite n° 67978

## Texte de la question

M. Raymond Durand attire l'attention de M. le ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État sur les perspectives de mise en oeuvre du prélèvement de l'impôt sur le revenu à la source, directement sur la fiche de paie. Cela fait en effet une vingtaine d'années que, de rapports en rapports, les gouvernements ont envisagé puis repoussé la retenue de l'impôt à la source. Dans la plupart des pays européens, comme aux États-unis ou au Japon, les impôts sont prélevés directement à la source, sur les salaires. La France et la Suisse font encore figure d'exception. Au-delà de la simplification globale du système, cela permettrait de mettre fin au décalage d'un an entre les revenus et leur taxation, tant en cas de diminution que d'augmentation de ceux-ci. L'impôt serait dès lors conforme aux revenus actualisés et le salaire deviendrait réellement le pouvoir d'achat. Il souhaiterait savoir si le Gouvernement envisage une telle mesure, attendue par nos concitoyens, et dans quels délais.

## Données clés

**Auteur :** [M. Raymond Durand](#)

**Circonscription :** Rhône (11<sup>e</sup> circonscription) - Nouveau Centre

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 67978

**Rubrique :** Impôt sur le revenu

**Ministère interrogé :** Budget, comptes publics, fonction publique et réforme de l'Etat

**Ministère attributaire :** Économie, finances et commerce extérieur

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 29 décembre 2009, page 12401

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)